28 septembre 2005 **05.367**

Question Damien Cottier

Système de projection

On apprend, par la voix du chef du Département de la gestion du territoire, que le Conseil d'Etat envisage de doter la salle du Grand Conseil d'un système de projection. Outre le prix – 35.000 francs – qui semble exorbitant pour une telle installation, cela soulève un certain nombre de questions de procédure.

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire:

– s'il entend utiliser des projections durant les sessions;

– si les députés et les commissions auront aussi accès à cette installation pendant les débats;

– s'il a apprécié l'impact qu'un tel changement peut avoir sur le déroulement et la durée des débats;

– dans quelle mesure cette mesure est compatible avec la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) et si celle-ci devra être modifiée en conséquence;

– s'il a consulté le bureau du Grand Conseil à ce sujet; le bureau étant seul responsable d'organiser les débats de notre parlement?

Cosignataires: J.-B. Wälti, R. Tanner, R. Comte, C. Guinand, E. Berthet, P. Sandoz, B. Zumsteg, Ch. Imhof, Y. Morel, J. Tschanz et T. Perrin.